

SECTEUR ECONOMIQUE 11

Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Coordination LITTORALYS et Océan Avenir NC avec contribution de : AEL, Casy Express, DEXEN, Biocénose Marine, Creocan, Bluecham, CYMO, Squalo, L2K innovation

Total emplois ou bénévoles concernés	Le nombre d'entreprises compétentes dans le domaine marin et littoral est estimé entre 30 et 50 soit 200 emplois environ (chiffre à confirmer avec ISEE).
Tendance de l'activité	L'activité a connu une forte croissance entre 2006 à 2012 en raison des projets industriels miniers (Vale NC et KNS). En 2015, l'activité s'est ralentie en lien avec le contexte économique de la Nouvelle-Calédonie, en particulier du secteur minier en crise.
Contraintes	Certains clients préfèrent travailler avec des sociétés non calédoniennes alors que les compétences sont présentes en Nouvelle-Calédonie. Par contre ces compétences ne sont pas organisées.
Remarque	Ce secteur d'activité est fondamental pour la Nouvelle-Calédonie, compte tenu de ses atouts, mais mérite qu'une vraie prise de conscience, à tous les niveaux, et une régulation souple mais organisée du système entre privé, public, associations et politiques conduise à une véritable organisation d'un système qui reste totalement encore « sauvage »

Préambule

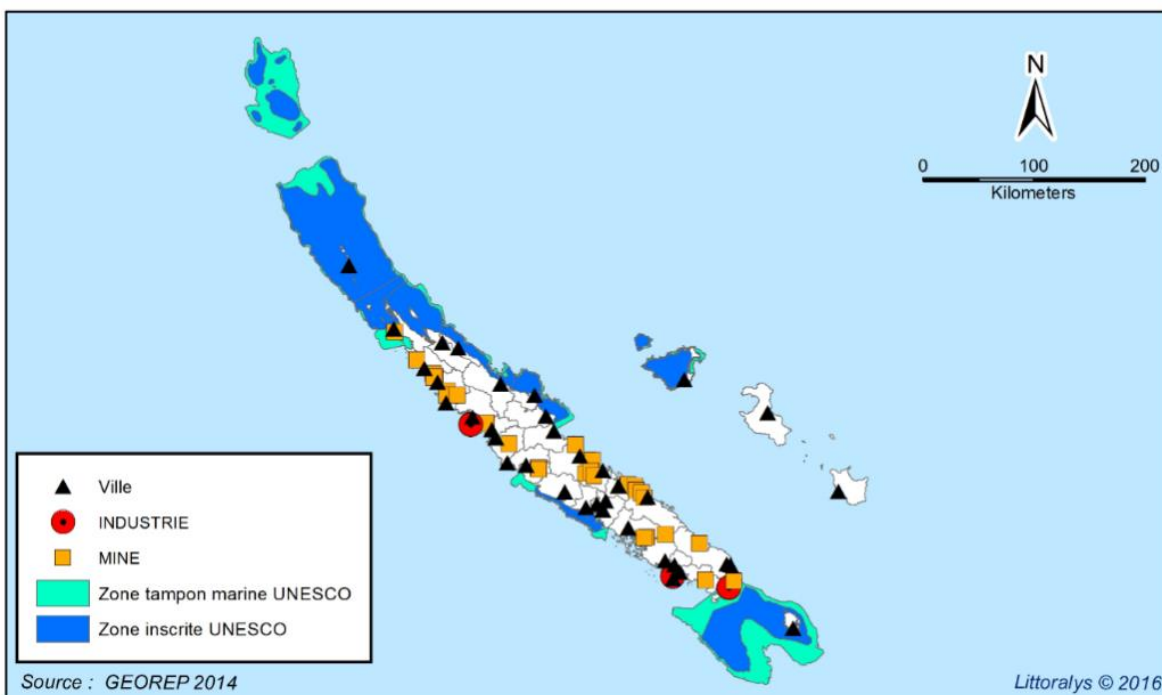
Le secteur de l'Expertise et du conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement regroupe les bureaux d'étude et consultants dont les compétences sont du conseil, de l'ingénierie et de l'expertise dans le domaine de l'environnement (état des lieux, suivi du milieu, étude d'impact,...) et de l'aménagement littoral et maritime (marinas, ouvrages portuaires, quais, dragage, endigage, défense côtière, câbles sous-marins...).

1/ Contexte

Une partie importante (15000 km²) des lagons de Nouvelle-Calédonie a été classée au patrimoine mondial UNESCO en 2008 en raison de la qualité de ses milieux et paysages et de sa biodiversité remarquable.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est liée en priorité au secteur minier avec trois usines et seize centres miniers en activité qui tous sont situés à proximité du littoral et des lagons (une dizaine de kms au plus à vol d'oiseau).

Le littoral s'est fortement urbanisé par l'aménagement de nombreux lotissements, en particulier, dans le secteur du Grand Nouméa. Le dernier recensement de 2014 a estimé une population de 179 509 habitants dans le Grand Nouméa alors qu'en 1996, cette population était de 118 800 habitants soit une augmentation de 66% en 18 ans. Ce mitage urbain littoral se développe également au nord de Nouméa (Boulouparis, La Foa, Bourail) et dans la zone Voh-Koné-Pouembout.



Dans ce contexte, les enjeux de développement durable sont réels en Nouvelle-Calédonie et il est certain que les bureaux d'étude spécialisés qui existent ici sont des contributeurs incontournables, à travers les projets et travaux qu'on leur confie, à la préservation, la gestion et la valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel reconnu mondialement depuis 2008.

2/ Rappel de ce que ce secteur représente

Il s'agit d'un secteur d'activité reconnu stratégique, à peu près partout et qui le deviendra de plus en plus.

En France l'impulsion a réellement été donnée en 2007 par le « Grenelle de l'Environnement » puis en 2009 par le « Grenelle de la Mer » qui l'un et l'autre ont établi de véritables forums entre élus, professionnels, ONG et services de l'Etat. Ceux-ci ont débouché sur un ensemble de propositions visant à promouvoir le respect de l'environnement sans pour autant inhiber le développement économique, d'autant que cette dynamique reconnaît des possibilités d'action du secteur privé vis-à-vis de la sensibilisation, de la formation, de la valorisation, de l'innovation, du développement technologique, des services, etc...

Ailleurs, des réflexions, face aux enjeux, ont abouti à la mise en place de stratégies et de directives (donc du passage d'un état reconnu, à des obligations et des encadrements). Ces directives reconnaissent et encadrent toutes les actions qui peuvent être coordonnées vis-à-vis notamment du maintien ou de la reconquête d'un « bon état écologique », comme elles sous-tendent les concepts de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Ainsi s'est mis en place l'encadrement progressif en Europe : d'une part la Directive Cadre sur l'Eau qui considère eaux continentales, eaux sous-terraines et eaux côtières sur des espaces géographiques encore limités et d'autre part la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, qui va bien au-delà en termes géographiques et thématiques.

D'autres pays ont considéré des approches parallèles, ainsi :

- Aux USA, le Coastal Zone Management Act reconnu dès 1996 par le Congrès,
- Au Canada, l'équivalent de cet acte en développement pour le Labrador, la Nouvelle Ecosse, Terre Neuve,
- En Australie, le Coastal Protection and Management Act, décliné dans chaque Etat selon leurs spécificités
- En Nouvelle Zélande, le Coastal Policy Statement

Etc...

Partie 1. Secteur d'activité 11 : Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Juin 2016

L'ensemble de ces politiques publiques structurées ont, non seulement défini des cadres logiques mais incite grâce à des standards environnementaux plus exigeants et des indicateurs normalisés à la fois la recherche, l'administration, le privé et les ONG à travailler davantage ensemble et ainsi à dépasser les antagonismes, ce qui a permis de créer des conditions d'émulation favorables à de l'activité dans une dynamique économique et un modèle de compétitivité plus stabilisés qu'en Nouvelle-Calédonie.

3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie

L'activité de conseil et expertise en matière de développement durable et d'environnement : terres et mers confondues, représente ici 138 entreprises enregistrées en 2014 dont 121 sans salariés, 10 avec 1 à 4 salariés et 7 avec plus de 5 salariés dans le domaine des activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses (Source : CCI).

87 % de ces entreprises sont localisées en province Sud (source : CCI, 2014).

Cette activité dans le domaine marin et littoral s'est véritablement développée à partir des années 2000 en Nouvelle-Calédonie et s'est renforcée depuis pour répondre aux enjeux de développement durable.

Les principales étapes de ce développement sont :

- En 2002, la Loi du pays n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces a rendu obligatoire la réalisation d'étude d'impact pour tout projet sur le domaine public maritime en Nouvelle-Calédonie.
- En 2008, la province Nord a élaboré le premier code de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie.
- En 2009, la province Sud s'est dotée également d'un code de l'Environnement qui évolue chaque année.
- En 2009, le nouveau code minier a instauré auprès des exploitants miniers la régularisation des mines existantes par un dossier de demande d'autorisation d'exploiter intégrant un suivi des milieux terrestre et marin.
- En 2011, le guide pour le suivi de la qualité du milieu marin en Nouvelle-Calédonie est élaboré par le programme ZONECO et le CNRT pour une optimisation des missions de suivi. Il nécessite d'évoluer et d'être mis en application...
- En 2015, de nombreux programmes se développent comme INTEGRE, RESCUE...

Comme décrit précédemment, les projets économiques et urbains depuis ces dix dernières années en Nouvelle-Calédonie en lien avec le renforcement de la réglementation ont permis le développement de la profession du bureau d'étude et en particulier le renforcement des

Partie 1. Secteur d'activité 11 : Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Juin 2016

compétences locales en matière d'expertise et d'ingénierie afin de répondre aux enjeux de développement durable.



A cet effet, le programme ZONECO contribue depuis 1999 au développement des connaissances et compétences en milieu marin. Les projets industriels VALE NC et KNS depuis 2003 ont permis de renforcer ces connaissances et compétences dans le secteur de l'ingénierie environnementale. En 2009, la création de l'CEIL a contribué à valoriser le savoir-faire calédonien en matière de suivi du milieu marin.

Conscientes des enjeux liés à la protection, à la gestion et à la valorisation du lagon calédonien, plusieurs entreprises innovantes ont été créées depuis 2010 et se sont spécialisées dans différents domaines pour répondre à ces enjeux comme les sociétés, membres du CMNC, citées en entête de cette fiche à laquelle elles se sont associées.

Par contre ce développement est resté très inféodé à l'activité minière, comme malheureusement le cas calédonien le présente trop fortement, et s'est effectué, malgré des efforts louables, sans stratégie globale et intégrée, ni directive réelle.

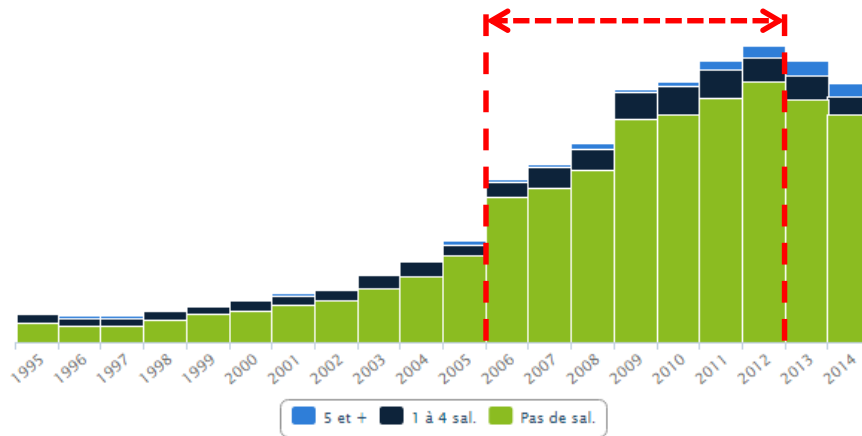
En effet la Directive Cadre sur l'Eau ou la Directive Stratégie Marine européenne ou des équivalents ne s'appliquent pas ici, ni les outils structurants de type SAGE, SDAGE, Contrats de Baie, SMVM...et depuis 3 ans environ, avec la crise qui touche le secteur minier, ce secteur d'activité est en décroissance (voir ci-dessous).

Il est par conséquent nécessaire de se positionner sur ce sujet, au vu du caractère d'urgence créé par la concurrence de Fiji - la NC a de forts risques de rater cette immense opportunité d'être une tête de ligne si des décisions rapides ne sont pas prises pour rassurer les compagnies qui nous desservent.

Partie 1. Secteur d'activité 11 : Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Juin 2016

Evolution du stock d'entreprises par tranche de salariés du secteur



Par ailleurs, et puisqu'il n'y a pas encore de stratégie, malgré l'existence, désormais factuelle, de compétences et de savoir-faire, certains clients préfèrent toujours travailler avec des sociétés non calédoniennes.

Dans ce diagnostic, force est de constater que les sociétés ou entreprises calédoniennes, bien que pointues, sont restées au niveau d'échelles et de tailles (majorité de TPE d'un ou deux employés et peu de PME), non compatibles avec les enjeux environnementaux majeurs qui sont posés ici et avec des pertes en ligne de concurrence entre-elles, finalement très peu efficaces vis-à-vis des besoins du pays. De plus, le manque de cadrage et le contrôle pour une meilleure qualité des études a comme conséquence que les donneurs d'ordre se contentent de répondre à un cadre réglementaire, voire strictement financier, au détriment de la qualité de la réponse à la problématique ou à l'enjeu posé.

Egalement, les échanges ou partenariats entre les organismes de recherche et les bureaux d'étude sont encore trop peu nombreux, malgré les efforts réalisés comme la création d'une technopole en 2012 par l'ADECAL, d'un incubateur, ou encore d'un Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) en 2014. Il reste à développer des efforts permettant une optimisation des moyens et une mutualisation des savoir-faire pour des thématiques communes, la mise en place de transferts efficaces ou encore la pleine reconnaissance de partenariats Public-Privé qui seraient profitables. Bref il existe ici une sorte de choc de cultures encore trop fort entre recherche et acteurs du privé!

Partie 1. Secteur d'activité 11 : Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Juin 2016

Conclusion, Perspectives

Aujourd'hui, le développement tant économique, touristique qu'urbain exerce, et exercera de plus en plus, des pressions sur les milieux (habitats et espèces) : rejets industriels et urbains, panaches turbides, mouillage des paquebots, destruction de la mangrove, surfréquentation sur les îlots... pour ne citer que certains

Conscient de ces pressions et menaces sur l'environnement littoral et marin, les institutions ont initié différentes démarches louables de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) depuis ces cinq dernières années.

Cependant, cette démarche participative et concertée n'est pas encore opérationnelle à ce jour. En effet, les conditions de réussite de GIZC demandent de mettre en œuvre un mode de gouvernance intégrant les institutions, les opérateurs économiques, les scientifiques, la société civile, les associations et les bureaux d'étude, ceci afin de pouvoir fédérer les acteurs calédoniens vers un même objectif commun : un développement durable des lagons et de l'espace maritime.

Le CMNC avec ces dix membres dans le domaine du conseil, expertise et développement durable de par leurs compétences, savoir-faire et leur réseau d'acteurs peut contribuer à favoriser puis renforcer ce mode de gouvernance indispensable à la préservation de cet espace littoral et marin si vulnérable aux pressions anthropiques tant urbaines, minières, agricoles ou venant de la plaisance.

Ceci passe, selon nous, par la résolution de questions et la mise en place de modes de gouvernance et d'outils adéquats que ne possède pas actuellement la Calédonie :

- Une vraie considération par les pouvoirs publics et leurs services techniques de la transversalité relative au maritime : environnement et usages sur les bassins versants ou en mer sont tous liés et donc la mise en place des bases de politiques publiques harmonisées avec des objectifs clairs et prioritaires de maintien ou d'atteinte du « Bon Etat Écologique » et de « Gestion Intégrée » en toile de fond. Ceci passera, de notre point de vue, par des rapprochements entre services techniques et des A .O. définis en commun, quitte à ce qu'ils soient portés par un service technique particulier.
- Une incitation des sociétés et entreprises locales à mieux travailler ensemble et pour cela instaurer un « label de qualité » dans les appels d'offre, qui aura comme autre avantage de ne pas cibler le marché sur le « moins disant », mais sur l'entreprise ou le consortium d'entreprises le plus compétent.
- Un cadre défini par les pouvoirs publics permettant l'intervention de bureaux d'études extérieurs quand c'est justifié (expertise non disponible localement) afin de promouvoir un partenariat avec les entreprises calédoniennes pour un renforcement des compétences locales.

Partie 1. Secteur d'activité 11 : Expertise, Conseil en Développement Durable, Aménagement Littoral et Environnement

Juin 2016

En résumé il nous apparaît fondamental que soient mises en valeur des compétences locales, ce qui passe, d'une part, par de meilleures synergies entre les acteurs locaux et, d'autre part, par une volonté stratégique poussant à l'intégration des compétences et à pérenniser localement les expertises en systématisant les réels partenariats et transfert d'expertise entre les structures internationales et locales (quand on ne trouve pas déjà la compétence localement bien sûr).

Au-delà de la stricte réponse à des appels d'offres locaux, les entreprises calédoniennes du domaine ont tout intérêt à faire mieux valoir leurs savoir-faire.

A ce titre, un rapprochement de la stratégie de promotion et d'export de compétences que met en place la cellule de coopération régionale à trois niveaux : le Pacifique francophone, les Petits pays insulaires et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, devrait être profitable.

Ces éléments qui concernent d'autres secteurs économiques que celui de cette fiche seront traités en partie 2 et 3 du rapport.